LETTRE

DE M. MAYET,

CURÉ DE ROCHETAILLÉE,

DÉPUTÉ DE LYON,

En réponse à celle que MM. PERISSE, COUDERC, GOUDARD, MILANOIS, GIRERD, TROUILLET et RICHARD, ont adressée, le 8 juillet 1791, à MM. les Administrateurs du Département de Rhône et Loire, relativement à la Déclaration de 290 Députés, sur l'inviolabilité du Roi, etc.

Paris, 18 juillet 1791.

MESSIEURS,

Dans votre lettre en date du 8 de ce mois, à MM. les Adminiſtrateurs de notre Département, vous faites, du commencement à la fin, un feu roulant, ſur les 290 Députés qui ont eu l'*incivisme* de ſouſcrire une déclaration en faveur de l'inviolabilité de la perſonne du Roi; vous vous gendarmez avec ce ton doux, honnête, décent, point brusque, point im-

modéré, auquel on reconnoît depuis plus de deux ans les vrais patriotes, contre cette témérité audacieuse que vous dénoncez aux siècles présent & futurs. votre longue & intéressante épitre a obtenu les honneurs de la plus grande publicité dans notre commune patrie; elle a été imprimée par ordre du Département, & placardée dans tous les lieux accoutumés; chacun, en vous lisant, s'extasie sur la pureté de vos principes, sur l'inattaquable solidité de vos arguments, sur le choix délicieux de vos expressions, & bénit, dans un respectueux silence, le ciel, d'avoir donné à la Ville de Lyon, des Représentants si dignes de sa confiance.

Vous sentez, Messieurs, que moi qui ai le malheur, d'être un de ces membres gangrénés du Département de Rhône & Loire, que vous dénoncez à l'animadversion publique, pour avoir osé souscrire cette Déclaration, & qui ai, je le dis à ma honte, le tort bien plus grand encore, non-seulement de ne pas me repentir, mais de m'honorer, mais de me féliciter de m'être rendu coupable de ce crime; je ne puis que contempler de loin votre triomphe, sans me permettre de détourner à mon profit un seul rayon de votre gloire.

Cependant, il me semble, ne vous en déplaise, que vous devriez me savoir quelque gré, d'avoir placé mon nom parmi les 290 signataires de cette Déclaration, que vous foudroyez avec une si impétueuse éloquence. Dès le début de votre lettre, vous vous exprimez ainsi : *Si cet écrit, publié dans des intentions perfides, n'étoit souscrit par aucun des membres de la Députation de notre Département, peut-être nous serions-nous voués au silence*, &c.

C'eſt donc, vous le dites bien clairement, parce que je l'ai ſignée, cette Déclaration, ainſi que pluſieurs de mes honorables Collègues, Députés de notre Département, que vous avez élevé la voix. Voyez un peu comme les grands effets dérivent ſouvent des petites cauſes! Il eſt aſſez vraiſemblable que ſi, ſans nous ranger préciſément ſous vos drapeaux, nous fuſſions ſeulement reſté neutres, vous n'auriez pas écrit, vous n'auriez pas été imprimés, vous n'euſſiez pas été lus, & par ſuite loués & applaudis; & dès-lors, quel dommage pour votre gloire! quelle perte pour nos Concitoyens patriotes! Ils auroient été privés du plaiſir indicible de lire placardées en gros caractères, contre les murs de notre Cité, ces expreſſions ſi belles, ſi ſonores, qui forment tout le fond de votre lettre : *intentions perfides*, *profonde ignorance*, *guerre civile*, *conſpiration*, *détracteurs de l'Aſſemblée nationale*, *attentats contre la liberté*, *deſpotiſme*, *trames ourdies par la malveillance*, & mille autres gentilleſſes de ſtyle, inventées par les beaux-eſprits de la révolution. Eh! Meſſieurs, que n'avez-vous daigné m'appeler au milieu de vous, lorſque vous avez conçu le plan de cette charmante lettre? je vous aurois conſeillé, en bon Compatriote, en homme qui s'intéreſſe véritablement à votre gloire, d'entrelarder par-ci par-là vos ronflantes périodes, de ce mot *ARISTOCRATE*; le ſuccès en eût été merveilleux; nous l'avons mille fois éprouvé : pour le coup, c'en étoit fait des ennemis de la choſe publique, & votre lettre alloit tout droit à l'immortalité.

Mais permettez, Meſſieurs, que tout en vous admirant, je vous faſſe humblement une queſtion. Pourquoi, dans ce combat à outrance que vous

livrez aux 290 ſignataires, nous avez-vous pris ſpécialement pour votre point de mire, nous vos Co-députés, vous nos Compatriotes (1)? Auriez-vous conçu l'admirable idée de nous faire ſervir à rehauſſer l'éclat de votre triomphe, en nous peignant à deſſein dans un coin du tableau, ſous des couleurs ſombres & repouſſantes? Bagatelle que cela; ce n'eſt qu'une idée de peintre, pour chatouiller l'amour-propre. Auriez-vous voulu nous traduire, dans le ſein même de notre patrie, comme de mauvais citoyens, comme des ennemis de la liberté, comme des contre-révolutionnaires dignes de tous les honneurs du réverbère national? Oh! ceci deviendroit plus ſérieux : ce ſeroit cruauté, barbarie; je n'y croirai jamais. Ou bien enfin, car dans votre lettre, nous en ſommes toujours réduits à chercher le mot de l'énigme: n'auriez-vous pas tout exprès délayé dans l'eau-forte, cette dénonciation bien énergique, bien robuſte, bien dans le ſens de la Révolution, afin de recouvrer les bonnes graces de certains Démagogues de Lyon

---

(1) Je n'apprendrai pas à ces meſſieurs, les égards mutuels que ſe doivent des hommes d'un même pays, quand ils ſont appelés à cent lieues de leur patrie, pour remplir les mêmes fonctions; il y auroit bien des choſes à dire là-deſſus. J'obſerve ſeulement que ſur les 28 députés du département de Rhône & Loire, ſept ſeulement ont ſigné la lettre du 8 juillet. Je me trouve amplement dédommagé de la conduite de ces derniers par le témoignage honorable de Meſſieurs mes autres collègues: quelques uns profeſſent auſſi des opinions oppoſées aux miennes; mais ils n'ont pas ceſſé d'avoir pour moi les égards que ſe doivent des hommes faits pour s'eſtimer mutuellement; ils m'en ont donné une preuve non équivoque, en refuſant de ſouſcrire la lettre dont il s'agit. Je m'applaudis de trouver cette occaſion de leur rendre toute la juſtice qui leur eſt due ſur ce point comme ſur tout autre.

qui n'entendent pas raillerie, de ce journaliste Prud'homme, par exemple? Vous savez que dans ses boutades patriotiques, il n'épargne personne; il ose se mesurer avec les géants, & il vous accusoit, il n'y a guère, je ne sais trop à quel sujet, *de puer l'aristocratie* à cent lieues à la ronde. Certes, cette calomnie étoit atroce autant qu'invraisemblable; mais enfin le mot étoit lâché, il pouvoit faire fortune dans notre Cité, & alors, adieu votre patriotisme, adieu cette précieuse popularité, adieu la faveur des clubs &c. &c. &c. Oh! que vous avez admirablement réparé cette brèche par votre lettre!

Mais j'ai encore un autre compliment à vous faire. L'on voit bien, Messieurs que vous ne voulez pas tout-à-fait la mort du pécheur : cette Déclaration souscrite par nous, vous paroît être un crime atroce; & voilà que vous semblez vouloir couvrir notre turpitude du manteau de votre charité, en daignant ne pas nous supposer des intentions perverses : *Nous aimons à croire*, dites-vous, *que ceux de nos Co-députés qui y ont adhéré, n'y ont été entraînés que par la profonde ignorance où ils sont des droits imprescriptibles des peuples; sous ce rapport leur erreur est excusable.*

Ah! grand merci, Messieurs; nous commençons à respirer. Au moyen d'un brevet de *profonde ignorance* que vos scientifiques personnes veulent bien nous expédier, nous en serons quittes pour la peur; nous aurons peut être la vie sauve.

Quant au deshonneur, oh! c'est autre chose; nous méritons bien d'en être couverts. Nous avons osé émettre un vœu solemnel pour la conservation

de la Monarchie, pour l'inviolabilité de la personne du Roi, pour ſa réintégration dans l'exercice de son autorité légitime; nous avons réclamé contre la captivité du Monarque, traîné comme un criminel dans ſa capitale, conſtitué priſonnier dans ſon propre palais; nous n'avons pas voulu que la nation françaiſe pût jamais nous confondre avec les auteurs ou les approbateurs de ce monſtrueux attentat; nous en avons appelé à la poſtérité, qui, nous n'en doutons pas, effacera un jour avec des larmes de ſang ce trait horrible de notre hiſtoire... & dès-lors, n'eſt-il pas évident que nous ſommes *les ennemis de la tranquillité publique*, que nous ſommes *de mauvais Citoyens*; que nous ſommes *de faux amis de la Monarchie*, & ſur-tout *des ennemis déguiſés du Roi?* la conſéquence eſt ſi naturelle, ſi exacte, qu'il faut bien paſſer condamnation, & nous tenir pour battus.

Mais ces hommes, dites-vous, *ſe mentent à eux-mêmes, & très-ſciemment, nous prêtent des ſentimens qu'ils ſavent bien nous être étrangers..... C'eſt nous qui ſommes les plus fermes appuis de la Monarchie, les meilleurs amis du Roi.*

Eh! Meſſieurs, de grace, ne diſputons pas ſur ce point. S'il en eſt ainſi, ne nous aimez jamais, nous vous en ſupplions; honorez-nous ſeulement de votre indifférence; elle nous fera beaucoup moins de mal que toutes ces démonſtrations d'amour, par fois trop preſſantes, dont on environne le Monarque depuis deux ans.

Ils parlent, dites-vous encore, *de Républicaniſme, comme ſi jamais l'Aſſemblée nationale avoit prêté la moindre attention à ceux qui ont pu concevoir un pareil ordre de choſes.*

Cette inculpation, Meſſieurs, eſt aſſez grave, il faut y répondre ſérieuſement. Quoi ! l'Europe entière ſait aujourd'hui l'état de captivité dans lequel la Nation françaiſe a plongé ſon Roi ; elle ſait que ſa perſonne fût-elle libre, ſa dignité ſuprême eſt encore enchaînée par la conſtitution ; qu'au lieu d'être dans l'état un pouvoir eſſentiellement agiſſant, ſon autorité eſt abſolument nulle, puiſqu'elle eſt ſans ceſſe dépendante de la volonté ou des caprices du corps légiſlatif; elle ſait que depuis un mois ſur-tout, tout s'arrête, tout ſe co-ordonne, tout s'exécute dans l'état, ſans le concours, même apparent, du conſentement du Monarque ; que les décrets ſont transformés en lois, & reçus comme telles d'une extrémité du Royaume à l'autre, ſans avoir obtenu de ſon autorité leur ſanction ſolemnelle ; que le ſceau de l'état ne repoſe plus dans ſes mains, qu'il en a été arraché par un décret de l'Aſſemblée nationale : elle ſait qu'à la honte du peuple français, le nom du Roi a été proſcrit récemment de tous les actes publics, effacé de tous les monuments de cette Capitale ; que ces emblêmes autrefois ſi multipliés autour de nous, & qui retraçoient à tous les yeux, ou l'amour des Français pour leur Roi, ou ſes bienfaits, ou ſa gloire, ont été ſacrilégement foulés aux pieds : elle ſait que l'Aſſemblée nationale, en ceſſant de comprendre le nom du Roi parmi les objets du ferment de fidélité preſcrit par la conſtitution, a ſemblé délier tous les Français de leurs obligations envers le trône....... Et vous ne voudriez pas que nous tremblaſſions ſur le ſort du Monarque & de la Monarchie ! Et vous vous êtes indignés de ce que, fidèles au vœu le plus cher comme le plus unanime de nos Commettants, au vœu de tout le peuple Français (car

telle étoit sa volonté expresse au moment de la convocation des états-généraux, avant que des insinuations perfides, que des manœuvres détestables l'eussent égaré sur ses véritables intérêts), nous avons cherché à dessiller ses yeux, en lui montrant la pente insensible par laquelle on a voulu le conduire à une forme de gouvernement qu'il déteste; & que repoussent également le génie de la nation, le nombre de ses habitans, & l'étendue de son territoire.

L'Assemblée nationale, il est vrai, ne s'est pas laissé emporter par les mouvements tumultueux excités ces jours derniers autour d'elle; elle a consacré de nouveau, dans sa séance du 15 de ce mois, le grand principe de l'inviolabilité du Roi: mais cette prérogative inhérente à la personne du Monarque, n'est pas le seul caractère essentiel de la Monarchie que nous ayons eu à réclamer.

Ici, Messieurs, nous nous arrêterons: ce n'est plus notre propre témoignage que nous allons vous présenter; il vous seroit trop suspect: c'est celui d'un ami, d'un apôtre fervent de la constitution. A ce titre vous lui devez quelque confiance. Cet auteur (M. Brissot de Warville) a analysé, & pour ainsi dire soumis au compas géométrique, toute notre constitution; voici comme il s'explique.

(1) » On peut donc affirmer que la constitution » actuelle de la France, est réellement représenta- » tive, élective, amovible dans les cinq sixièmes de

---

(1) Recueil de quelques écrits, p. 8.

» ses bases, & que le dernier sixième est représentatif
» & électif par fiction; D'OU IL RÉSULTE, QUE LA
» CONSTITUTION FRANÇAISE EST, A UN
» SIXIÈME PRÈS, ENTIÈREMENT RÉPUBLI-
» CAINE....... Il est vrai qu'on a dit qu'on conservoit
» une Monarchie héréditaire, mais dans le fait, on a
» détruit toutes les parties de la Monarchie, ON EN
» A FAIT UNE RÉPUBLIQUE «.

Vous le voyez, Messieurs; ces deux textes, si précieux à notre cause, n'ont pas besoin d'un long commentaire; ils justifient suffisamment les motifs qui ont dicté notre déclaration; ils prouvent assez clairement, que nos plaintes sur la dissolution de la Monarchie, & sur l'adoption des formes Républicaines, ne sont que trop fondées, & qu'il n'est pas tout-à-fait aussi vrai que vous le dites, que nous ayions sur ce point *créé un fantôme pour le combattre.* Il est heureux que ces assertions ne soient pas sorties de la plume de quelqu'un d'entre nous; avec quel plaisir vous eussiez crié à la calomnie, au mensonge, à l'aristocratie ! Mais ici, il n'y a pas moyen de s'en défendre; c'est presqu'avec vos propres armes que nous vous combattons; nous les avons prises dans votre camp, car elles sont sorties de l'arsenal jacobite.

Nous ne vous suivrons pas, Messieurs, dans cette partie de votre lettre, où vous daignez vous même venir au secours de l'intelligence des lecteurs de notre Déclaration; où vous leur dévoilez, avec cette assurance qui n'appartient qu'à la sagacité de votre pénétration, tout le venin de *nos intentions criminelles*; caché encore aux yeux du vulgaire avec *une artificieuse perfidie*; où vous leur donnez enfin la clef du sens secret que nous attachons à ces mots: invio-

labilité du Roi... Exercice libre de l'autorité royale &c. A vous entendre, nous prétendons *que le Roi n'est Roi que pour lui.... que la nation n'est rien.... qu'il est libre à un Roi de tourner ses armes contre son peuple.... qu'il a le droit de venir à la tête des troupes ennemies, pour le jeter dans les fers....... qu'un seul homme peut à son gré disposer de sa nation, comme d'un vil troupeau*, &c. &c. &c.

Eh ! Messieurs, puisque vous étiez en si beau chemin, pourquoi vous arrêter ? Que n'ajoutiez-vous, que nous soutenons encore (toujours sous le masque *de nos intentions perfides*) qu'un roi peut aussi enlever nos héritages, incendier nos villes, piller nos propriétés, saccager nos campagnes, nous égorger tous ; qu'il peut, si cela lui fait plaisir, se baigner comme un tigre, dans le sang de tous les Français ?

Cette glose véhémente auroit fait sur tous vos lecteurs, une impression vraiment théâtrale ; l'horreur se feroit peinte sur tous les visages ; les cheveux se seroient dressés sur toutes les têtes, & bientôt ce bon peuple de Lyon, glacé d'effroi, auroit fini par regarder tous les Rois, comme autant de monstres vomis par l'enfer ; par prendre Louis XVI, oui, Louis XVI, pour un de ces ogres Antropophages dont nos nourrices ont tant de fois effrayé notre enfance.

Nous allons, si vous le voulez bien, Messieurs, vous laisser planer à votre aise, dans la haute région où vous vous êtes placés, pour mieux découvrir *nos trames secrettes, ourdies par la malveillance.* Toutes ces hypothèses absurdes auxquelles vous voudriez

donner quelque confiftance, en feignant de croire que nous cherchons à les réalifer, par le zèle que nous mettons à défendre les droits & les intérêts du Monarque, ont déja été mifes fous les yeux de l'Affemblée nationale; vous n'avez fait que les répéter dans votre lettre, d'après MM. Pétion & Robefpierre : vous favez qu'elles n'ont pu foutenir un inftant les regards d'une difcuffion ferieufe; elles ont été claffées parmi ces extravagances qui ne peuvent trouver d'afyle que dans les petites-maifons; parmi ces délires rifibles de l'imagination, dont il n'eft jamais permis de fuppofer atteints, des hommes tant foit peu raifonnables, fans s'expofer foi-même à paffer pour un infenfé.

Je me hâte, Meffieurs, d'arriver à cet endroit véritablement fublime de votre lettre, où, vous élevant au-deffus des formes minutieufes de l'art oratoire, qui ne permettoient pas autrefois aux génies même les plus célèbres, d'entretenir le public de leurs actions, fans s'être auparavant concilié fa bienveillance, en s'annonçant fous des dehors timides & modeftes; vous prenez tout-à-coup une attitude haute & fière, telle qu'elle convient à des hommes fupérieurs, qui, dans la longue carrière politique qu'ils ont parcourue avec tant de gloire, n'ont pas été moins étonnants par l'éloquence de leurs difcours que par la profondeur de leurs vues, & ont laiffé bien loin derrière eux, cette claffe nombreufe & obfcure, *d'hommes tremblants & timides dans le danger.*

C'eft là que vous appelez tout l'univers en témoignage, qu'aucune foibleffe n'a deshonoré votre conduite publique, qu'aucune tache n'a pu, non pas effacer, mais obfcurcir tant foit peu vos titres à la

reconnoissance de la nation, & que, forts de votre conscience comme de vos œuvres, vous adressez à vos Commettans ce langage : *Il est temps enfin que nos Concitoyens soient mis à portée de juger, entre ceux de nos Collègues qui ont constamment manifesté des opinions contraires aux nôtres, qui de nous a mieux servi la nation que nous représentons ; quels sont ceux qui aiment le gouvernement monarchique ; quels sont ceux enfin qui accomplissent avec fidélité les obligations qui nous ont été imposées.*

Nous le voyons, Messieurs ; à la vive impatience que vous témoignez, l'on diroit que vous voudriez déja, que la patrie satisfaite de tout ce que vous avez fait pour elle, vous embrassât dès aujourd'hui comme ses libérateurs, & que, sans examiner les titres que vous apportez à sa reconnoissance, elle vous décernât la couronne civique, sur votre seule parole, sur la simple assurance que vous lui donnez, que vous en êtes dignes.

Pour nous, dont la carrière a été moins brillante, quoique plus orageuse, nous serons aussi plus modestes. Nous laissons au temps, & sur-tout à l'expérience, le soin de fixer l'opinion sur nos dissentiments. Quand le peuple français, encore emporté aujourd'hui loin de toutes limites ; las enfin de ne contempler autour de lui que pillages, assassinats, proscriptions, incendies, sera rentré dans sa sphère naturelle ; quand il ouvrira son ame au doux sentiment de la paix, de la justice, de la modération & de l'humanité ; quand enfin, cette fièvre révolutionnaire qui a gagné tout l'empire, sera disparue, & qu'on cessera de prendre de grands mots pour de grandes choses, des espé-

rances pour des bienfaits, des promeſſes pour des réalités, de grandes calamités pour des ſujets de joie : alors, ſûrs de trouver dans notre patrie des juges intègres & éclairés, nous accepterons le défi, nous entrerons en lice, & nous dirons à nos concitoyens de juger entre vous & nous.

Notre fidélité à voter conſtamment dans les délibérations de l'Aſſemblée nationale, conformément au vœu exprimé par nos Commettans, malgré l'orage qui ſouvent a grondé ſur nos têtes au milieu de la Capitale, malgré les dangers qui ont plus d'une fois menacé nos vies, ſera peut-être de quelque prix aux yeux de nos juges; elle prouvera, que *ces hommes tremblans & timides dans le danger*, ont eu aſſez de courage, au milieu d'une défection preſque générale, & de la défaveur la plus marquée, pour reſter fidèles au ferment qu'ils avoient prêté en préſence de leurs commettants reſpectifs; elle prouvera que nous n'avons pas ceſſé un inſtant de nous regarder comme leurs mandataires; que nous n'avons pas eu le fol orgueil de prétendre, chacun iſolément, en ſavoir plus que tous ceux qui nous avoient envoyés, & de croire qu'il étoit utile à la choſe publique de mettre notre volonté particulière à la place de la leur.

Cette conduite ſoutenue invariablement depuis plus de deux ans, nous gagnera tôt ou tard l'eſtime de tous nos Concitoyens. Quel que ſoit le ſort de cette révolution, ils comprendront que ceux-là ne ſont pas criminels, qui, dans le cours d'une miſſion honorable, auſſi longue que féconde en évènements, ont toujours marché ſur la ligne du devoir & de la plus rigoureuſe probité; que ceux-là ne ſont pas des lâches,

qui ont bravé chaque jour la fureur de la multitude ameutée autour d'eux, qui ont mieux aimé s'exposer à périr victimes de l'honneur & de la loyauté, plutôt que de trahir bassement, par un infâme parjure, la confiance dont on les avoit honorés.

Peut-être qu'instruits un jour par leur propre expérience, ils penseront que ces vœux de nos Commettants, consignes dans nos cahiers au moment de notre élection, ayant été émis dans le silence de la paix, loin du trouble & du mouvement des passions qui nous divisent aujourd'hui ; s'étant trouvé répétés au même instant, quant aux points essentiels, dans tous les bailliages, d'une extrémité du Royaume à l'autre, il falloit bien qu'ils portassent avec eux un véritable caractère de sagesse, puisque par-tout ils étoient unanimes ; qu'ils exprimassent réellement la volonté générale, & devinssent la règle de notre conduite ; tandis que toutes ces adresses fastueuses, composées depuis, toutes ces adhésions mendiées au loin, extorquées par la crainte, souscrites même, dit-on, par des personnages qui n'ont jamais existé, ou fabriquées loin des lieux qu'habitoient les citoyens au nom desquels elles étoient présentées ; adhésions cependant qu'on ne craint pas de nous offrir comme le vœu national, comme l'expression de la volonté de tous, ne sont à beaucoup d'égards, que l'ouvrage de l'erreur, de la passion ou de la mauvaise foi. Ils finiront peut-être, après avoir balancé froidement les deux systêmes de conduite, entre lesquels les Représentants de la Nation ont choisi, par regretter que celui que nous avons adopté n'ait pas prévalu. Pour nous, si de grands maux ont déja résulté de l'admission des principes opposés aux nôtres, si de nouveaux malheurs doivent en résulter encore, ce qu'à

Dieu ne plaiſe, nous aurons trouvé au moins, dans la manifeſtation publique de notre conduite politique, toutes les fois que l'importance des objets nous a paru l'exiger, cet avantage, que nos ſentimens étant bien connus, nous ne pourrons être reſponſables envers la Nation, que pour les lois auxquelles nous aurons contribué par notre ſuffrage.

Voilà, Meſſieurs, nous vous en prévenons loyalement, le cadre dans lequel nous renfermerons toute notre apologie. Il eſt aſſez rare dans les tribunaux, de voir la partie qui défend, communiquer confidentiellement ſes moyens à la partie qui attaque; mais vous avez mis, dès le début de cette cauſe, tant de délicateſſe dans vos procédés, tant de bonne foi dans vos allégations, & ſur-tout tant de goût dans le choix de vos expreſſions, que pour ne pas reſter tout-à-fait en arrière, nous vous devons cette marque de civilité; nous n'uſerons donc de repréſailles, que pour tâcher d'être auſſi généreux que vous; nous ne ſoulèverons pas même un coin de ce voile, derrière lequel nous pourrions peut-être découvrir en vous quelques traits de foibleſſe; car ſi nous avons été ſouvent *tremblants & timides dans le danger*, vous n'avez pas été toujours braves & courageux. Vous ſouvient-il du décret ſur les aſſignats? Il me ſemble que ce jour-là, le diſque de votre gloire devint un peu nébuleux. Les clameurs ſéditieuſes de trois ou quatre mille brigands qui entouroient le lieu de nos ſéances pendant la diſcuſſion, & qui demandoient à grands cris, les aſſignats ou nos têtes, vous firent oublier tout-à-coup, que la ville de Lyon venoit ce jour-là même, de préſenter à l'Aſſemblée un vœu contraire à cette émiſſion, & que l'un de vous l'avoit

390

également combattue à la tribune, dans une opinion lue à la même séance. Mais je m'arrête . . . . .

Je suis, &c.

MAYET, Curé de Rochetaillée, Député de Lyon.

De l'imprimerie de LAILLET, place du Marché-Neuf, n°. 40.